

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 9 novembre 2023 – Délibération n°129

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 19 | 29 | 23 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 09/11/2023 |

| |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 27/10/2023 |

Secrétaire de séance : Régine ROZIERE

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - -- BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc -

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (Pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - TAJAN Isabelle (pouvoir à Philippe BURGIERE) - FOS Mariana (pouvoir à Régine ROZIERE)

Objet

Rénovation du monument aux morts – Recoules Prévinquières

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover le monument aux morts de Recoules Prévinquières.

Il indique aux membres du conseil municipal qu'une subvention de l'office National des Combattants et des victimes de guerre peut nous être attribuée.

Le plan de financement serait le suivant :

| | |
|---|------------------|
| Montant HT | 1 744.00€ |
| Office national des combattants et des victimes de guerre (20%) | 348.80 € |
| Autofinancement | 1 395.20 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour le programme de rénovation du monument aux morts de Recoules Prévinquières à 1 744 € HT.
- Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus,
- Sollicite la subvention de l'office national des combattants et des victimes de guerre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme
le Maire, Edmond GROS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture